

# COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE WAFASALAF

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de WAFASALAF, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113.179.500 dirhams, dont le siège social est situé au 72, angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen Casablanca, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 48.409, agréée par Arrêté du Ministre des Finances n° 1211-96 en date du 18 juin 1996, s'est réunie le mardi 30 mai 2023 à dix heures, au siège social situé au 72, angle rue Ram Allah et boulevard Abdelmoumen, Casablanca, sous la présidence de Monsieur Ismail DOUIRI, Président du Conseil de surveillance.

L'Assemblée a adopté à la majorité toutes les résolutions qui lui ont été présentées.

L'Assemblée Générale réunie a ratifié :

- La cooptation de M. Hassan BERTAL en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de M. Omar BOUNJOU démissionnaire ;
- La cooptation de Mme Ghylzaine ALAMI MARROUNI en qualité de membre du Conseil de Surveillance, représentant permanent d'Attijariwafa bank en remplacement de M. Mouawia ESSEKELLI démissionnaire ;
- La cooptation de M. Rija RAJOELIARIVONY en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Mme Cécile GUIMARD démissionnaire ;
- La nomination de M. Driss FEDOUL en sa qualité de président du directoire en remplacement de M. Badr ALIOUA démissionnaire ;
- Le montant des jetons de présence de 500 000 \*DH Nets à allouer aux membres du Conseil de Surveillance pour l'année 2022.

\* étant entendu 25 000 Euros Nets pour le membre indépendant devant être rémunéré en euros et 250 000 Dirhams Nets pour le membre indépendant rémunéré en Dirhams.

Les états de synthèse relatifs à l'exercice 2022 certifiés par les commissaires aux comptes et publiés préalablement à la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire accompagnés du rapport résumé des Commissaires aux Comptes n'ont subi aucun changement.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire a :

- approuvé, dans leur intégralité, tous les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice 2022 ;
- donné aux membres du Directoire au titre de leur gestion de l'exercice 2022 et aux membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mission, quitus entier et définitif ;
- donné décharge aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission au titre du même exercice 2022 ;

L'Assemblée a décidé la distribution des dividendes aux actionnaires pour un montant de 300 004 900,65 dirhams à raison de 265.07 dirhams par action. Leur paiement aura lieu à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Casablanca, le 30 mai 2023

